



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

GRADES & GALONS

du Service
de santé
des armées

PRATICIENS DES ARMÉES

- 3 ➤ Médecins des armées
- 4 ➤ Pharmaciens des armées
- 5 ➤ Vétérinaires des armées
- 6 ➤ Chirurgiens-dentistes des armées
- 7 ● Pendant la formation

MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES

- 8 ➤ Sous officier
- 10 ➤ Officiers
- 11 ● Pendant la formation

VOLONTAIRES DU SSA

- 12 ➤ Volontaires du SSA (VSSA)

PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

- 12 ➤ Militaires du rang
- 13 ➤ Assistants soutien aux soins (ASS)

MÉDECINS DES ARMÉES



PAREMENT
velours « cramoisi »



Médecin des armées
(MED)



Médecin principal
(MP)



Médecin en chef
de 2^e classe
(MC2)



Médecin en chef
de 1^{re} classe
(MC1)



Médecin chef des services
de classe normale
(MCSCN)



Médecin chef des services
hors classe
(MCSHC)



Médecin général
(MG)



Médecin général inspecteur
(MGI)



Médecin général
des armées
(MGA)

PHARMACIENS DES ARMÉES

▼
PAREMENT
velours « vert »



Pharmacien
(PH)



Pharmacien
principal
(PHP)



Pharmacien en chef
de 2^e classe
(PHC2)



Pharmacien en chef
de 1^{re} classe
(PHC1)



Pharmacien chef
des services
de classe normale
(PHCSCN)



Pharmacien chef
des services hors classe
(PHCSHC)



Pharmacien général
(PHG)



Pharmacien général
inspecteur
(PGI)

VÉTÉRINAIRES DES ARMÉES

▼
PAREMENT
velours « grenat »



Vétérinaire
(VET)



Vétérinaire
principal
(VEP)



Vétérinaire en chef
de 2^e classe
(VEC2)



Vétérinaire en chef
de 1^{re} classe
(VEC1)



Vétérinaire chef
des services
de classe normale
(VECSCN)



Vétérinaire chef
des services
hors classe
(VECSHC)



Vétérinaire général
(VEG)



Vétérinaire général
inspecteur
(VGI)

CHIRURGIENS-DENTISTES DES ARMÉES

▼
PAREMENT
velours « prune »



Chirurgien-dentiste
(CD)



Chirurgien-dentiste
principal
(CDP)



Chirurgien-dentiste
en chef de 2° classe
(CDC2)



Chirurgien-dentiste
en chef de 1° classe
(CDC1)



Chirurgien-dentiste
chef des services
de classe normale
(CDCSCN)



Chirurgien-dentiste
chef des services
hors classe
(CDCSHC)



Chirurgien-dentiste
général
(CDG)

PENDANT LA FORMATION

▼
MÉDECIN

▼
PHARMACIEN

▼
VÉTÉRINAIRE

▼
DENTISTE

La 1 ^{re} année	 Élève officier	 Élève officier	 Élève officier	 Élève officier
Dès la 2 ^e année	 Médecin aspirant (ASP)	 Pharmacien aspirant (ASP)	 Vétérinaire aspirant (ASP)	 Chirurgien-dentiste aspirant (ASP)
3 ^e cycle (à partir de la 6 ^e année)	 Médecin interne (INT)			

MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES (MITHA)

SOUS-OFFICIERS

					
Aide-soignant	ASCN	ASCN	ASCS	—	—
Assistant médico- administratif	AMACN	AMACN	AMACN	AMACN AMACS AMACE	AMACE
Diététicien	—	DIETCN	DIETCN	DIETCN DIETCS	DIETCS
Infirmier					
ISG	—	ISG1G	ISG1G	ISG1G ISG2G	ISG2G
IBO	—	—	—	IBO2G	IBO2G IBO3G
IAHA	—	—	—	—	IAHA1G IAHA2G
Manipulateur d'électroradiologie médicale des hôpitaux des armées	—	—	MEMHACN MEMHACS	MEMHACN MEMHACS	MEMHACN MEMHACS
Masseur- Kinésithérapeute des hôpitaux des armées	—	—	MKHACN	MKHACN MKHACS	MKHACN MKHACS

MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES (MITHA)

SOUS-OFFICIERS

					
Préparateur en pharmacie hospitalière	—	PPHCN	PPHCN	PPHCN PPHCS	PPHCS
Technicien de laboratoire médical	—	TLABCN	TLABCN	TLABCN TLABCS	TLABCS
Technicien hospitalier et Technicien supérieur hospitalier	TH	TSH2	TSH2	TSH1 TSH2	TSH1

ISG = Infirmier en soins généraux
IBO = Infirmier en bloc opératoire
IAHA = Infirmier anesthésiste des hôpitaux des armées

1G = 1^{er} grade
2G = 2^e grade
3G = 3^e grade

CN = Classe normale
CS = Classe supérieure
CE = Classe exceptionnelle

2 = 2^e classe
1 = 1^{re} classe

MILITAIRES INFIRMIERS ET TECHNICIENS DES HÔPITAUX DES ARMÉES (MITHA)

OFFICIERS



PAREMENT
Drap « amarante »

Directeurs des soins	—	—	—	—	DSCN	DSHC DSCE
Psychologues	PSYCN	PSYCN	PSYCN	PSYHC	PSYHC	—
Cadre de santé paramédical	—	CASP	CASP	CASSP	CASPHC	—

CASP : cadre de santé paramédical
CASSP : cadre supérieur de santé paramédical

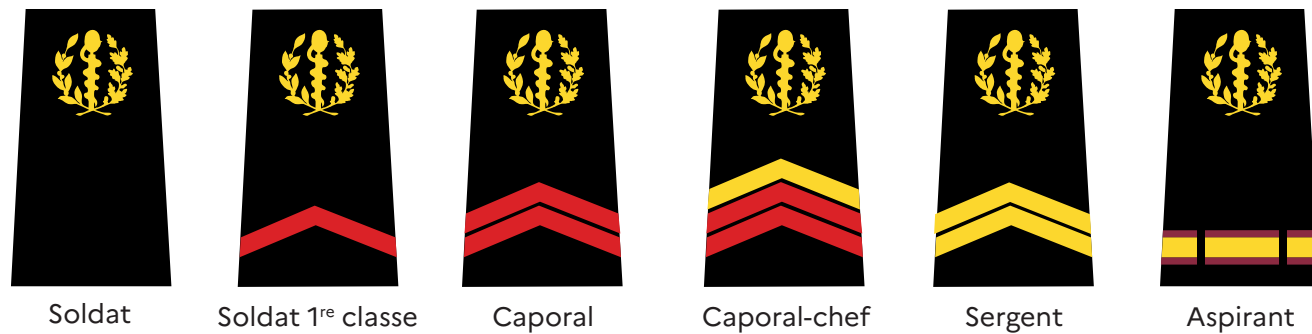
CN = Classe normale
HC = Hors classe
CE = Classe exceptionnelle

PENDANT LA FORMATION

Élève infirmier

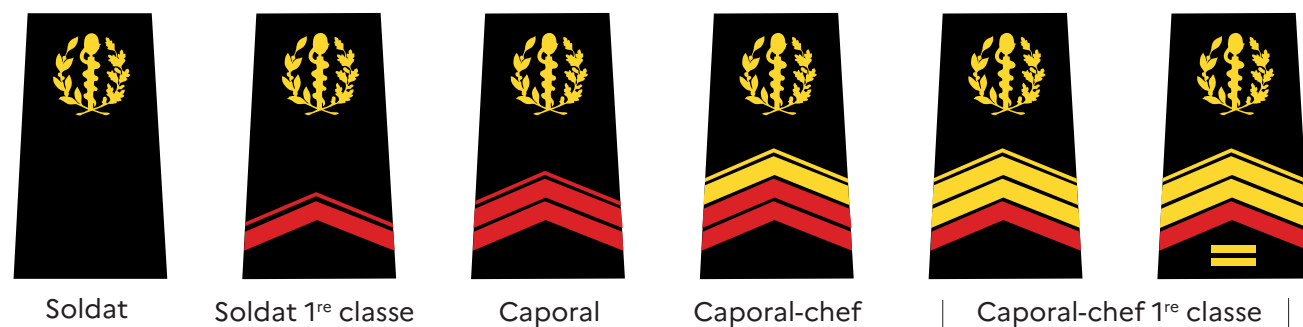
La 1 ^{re} année	
La 2 ^e année	
La 3 ^e année	

VOLONTAIRES DU SSA (VSSA)



PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

MILITAIRES DU RANG

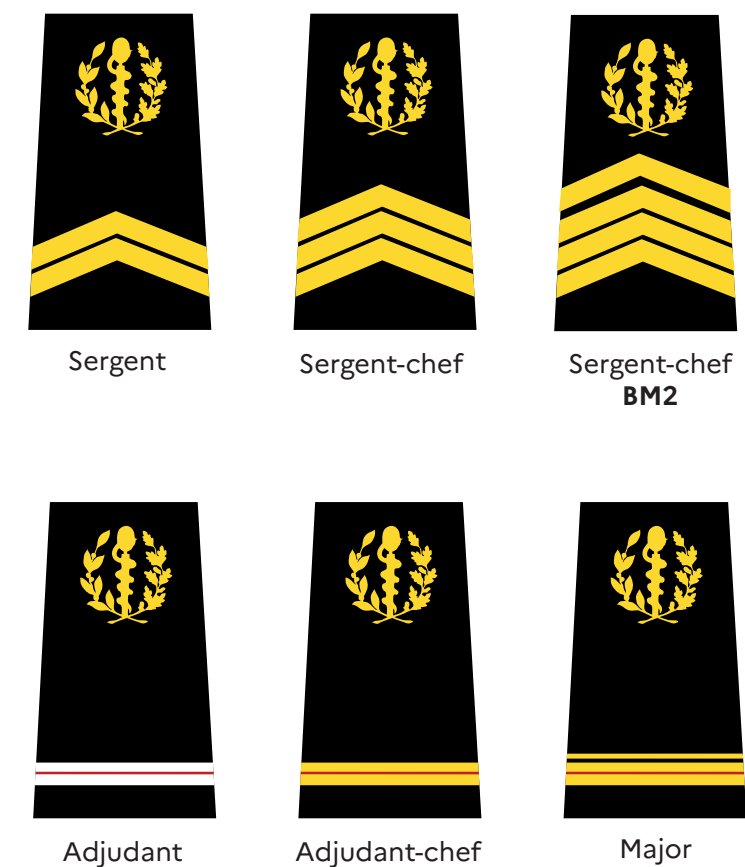


—
= 1 brisque
= 5 années
de service

PERSONNEL DE L'ARMÉE DE TERRE

ASSISTANTS SOUTIEN AUX SOINS (ASS)

SOUS-OFFICIERS



BM2 = Brevet militaire de niveau 2

